

Conférence sur l'Antarctique

UNE conférence qui se tient présentement à Washington, on discute d'une expérience originale de collaboration internationale sur une grande échelle. Depuis le 15 octobre dernier, les délégués de douze pays travaillent de concert à la rédaction d'un traité qui vise à réserver à des usages uniquement pacifiques la région antarctique. Ce traité établira sans doute en outre une collaboration internationale permanente en ce qui a trait aux études scientifiques dans cette partie du monde.

Le continent antarctique, où se trouvent d'innombrables réserves de froid, a une superficie presque aussi grande que celle de l'Europe et des États-Unis. La calotte glaciaire et les prolongements terrestres dans l'océan couvrent plus de 5 millions de milles carrés. A certains endroits la couche de glace a plus de 10,000 pieds de profondeur. L'Antarctique est le plus grand désert du monde, le plus élevé et le plus froid des continents. Il exerce une influence considérable sur le climat de notre globe, surtout sur celui de l'hémisphère méridional. La vie pullule dans les mers antarctiques mais la seule vie animale qu'on ait trouvée sur la terre ferme est une espèce de moustique aptère.

Sept pays ont proclamé leur souveraineté sur certaines régions arctiques et les mers environnantes, en se fondant sur les droits d'occupation ou de découverte, ou en évoquant le "principe du secteur". Ce sont l'Argentine, l'Australie, le Chili, la France, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et le Royaume-Uni, qui tous ont pris part au programme antarctique de 1957-1958 de l'Année géophysique internationale. A ce programme participaient également la Belgique, les États-Unis, le Japon, l'URSS et l'Union Sud-Africaine.

Le 2 mai 1958, le président Eisenhower proposa que les gouvernements des douze pays susnommés envoient des représentants à Washington pour y étudier les moyens qui permettraient aux hommes, aux organisations et aux gouvernements de tous les pays de faire librement dans l'Antarctique des études scientifiques, en collaboration amicale et à des fins pacifiques. Le président a conseillé la rédaction d'un traité qui protégerait les droits des pays participants, qui instituerait un mécanisme administratif commun et écarterait de l'Antarctique toutes influences politiques indésirables.

Le 13 juin 1958 les représentants des douze pays en cause commencèrent leurs entretiens officiels. Au cours de nombreuses réunions, s'étendant sur dix-huit mois, on a étudié en détail les opinions, les programmes et les intérêts des nations intéressées et on s'est rapproché de la solution de nombreux problèmes fort complexes.

Il est possible qu'on puisse se mettre d'accord sur un traité qui démilitariserait le continent antarctique, endiguerait les prétentions de souveraineté, établirait un système d'inspection et résoudrait les divers problèmes régionaux. Ainsi serait établi un précédent important dans le domaine des relations internationales.